M-Bond Curing Agent - Type 15

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: **5.0**
Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: **06/21/2026**
Date de révision: **07/02/2026**
Date d'impression: **07/15/2026**
S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	M-Bond Curing Agent - Type 15
Nom chimique	Non applicable
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	3-Diéthylamino-propylamine
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Adhesives.

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	**Vishay Measurements Group, Inc.**
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	**Velocity EHS**
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-888-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B, Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Danger**

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage intrinsèquement antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de sécurité : Réponse

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser une mousse résistante à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste/en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P403+P235	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
P405	Garder sous clé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N°CAS	% [poids]	Nom
104-78-9	>99	3-aminopropyldiéthylamine

Continued...

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▸ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer en continu pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▸ S'assurer d'une irrigation complète en maintenant les paupières ouvertes et loin des yeux, et en les bougeant ou en les soulevant occasionnellement. ▸ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un médecin. ▸ Les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	En cas de contact du produit avec la peau : ▸ Laver abondamment la peau et les vêtements à grande eau, utiliser une douche de sécurité si possible. ▸ Retirer rapidement les vêtements contaminés, y compris les chaussures. ▸ Laver les zones affectées à l'eau (et au savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▸ Transporter immédiatement à l'hôpital ou consulter un médecin.
Inhalation	▸ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne vers un endroit bien aéré. ▸ Allonger le patient au sol, le garder au chaud et le laisser se reposer. ▸ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant de commencer les premiers soins. ▸ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve de demande, d'un masque avec ballonnet et valve ou d'un masque de poche, comme enseigné. Effectuer la RCR si nécessaire. ▸ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin. Une inhalation de vapeur ou d'aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire. Les substances corrosives peuvent causer des dommages aux poumons (p. ex. œdème pulmonaire, liquide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les personnes exposées doivent avoir un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et être maintenues sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Avant que l'une de ces manifestations ne survienne, l'administration d'un vaporisateur contenant un dérivé de dexaméthasone ou de béclométhasone peut être envisagée. Ceci doit absolument être confié à un médecin ou à une personne autorisée par celui-ci ou celle-ci. (ICSC13719)
Ingestion	▸ Pour conseil, contacter un Centre antipoison ou un médecin. ▸ Un traitement urgent en milieu hospitalier est probablement nécessaire. ▸ NE PAS faire vomir. ▸ Si un vomissement survient, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur son côté gauche (si possible, la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▸ Surveiller attentivement le patient. ▸ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes de somnolence ou ayant une conscience réduite, c.-à-d. devenant inconsciente. ▸ Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gêne. ▸ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition grave ou souvent répétée à des matériaux contenant de fortes doses d'alcalin :
- Les problèmes respiratoires sont rares mais se produisent parfois à cause d'un œdème des tissus mous. Sauf si une intubation endotrachéale peut avoir lieu avec une vision directe, la cricothyroïdotomie ou la trachéotomie doivent être envisagées. L'oxygène est administré comme prescrit.
- La présence de choc suggère une perforation et requiert une voie intraveineuse et l'administration de liquides.
- Les dommages dus aux alcalins corrosifs ont lieu par nécrose liquéfactionnaire là où la saponification des graisses et la solubilisation des protéines permet une pénétration profonde dans le tissu. Les alcalins continuent de nuire après l'exposition.

INGESTION :
- Le lait et l'eau sont les meilleurs diluants. L'adulte ne peut boire que des verres d'eau.
- Les agents neutralisants ne doivent jamais être administrés, car la réaction exothermique peut causer des dommages.

* La catharsis et l'émèse sont tout à fait contre-indiquées
* Le charbon actif n'absorbe pas l'alcalin.
* Un lavage gastrique ne doit pas être entrepris.

Les soins sont :
- Supprimer l'alimentation par voie orale au début.
- Si l'endoscopie confirme la blessure transmucosale, commencer la prise de stéroïdes seulement dans les premières 48 heures.
- Évaluer avec précision la taille de la nécrose tissulaire avant d'envisager le recours à l'intervention chirurgicale. Les patients doivent être encouragés à rechercher des soins médicaux dès qu'ils ont des difficultés pour avaler. (dysphagie)

PEAU ET YEUX :
- La blessure doit être irriguée pendant 0-0 minutes.
- Les blessures aux yeux requièrent de la saline.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]
En fonction du degré d'exposition, un examen médical périodique est recommandé. Les symptômes d'un œdème pulmonaire souvent ne se manifestent pas à moins que plusieurs heures aient été passées et ils sont aggravés par les efforts physiques. Une observation médicale et du repos sont alors essentiels. Une administration immédiate d'un spray approprié, par un docteur ou une personne par lui/elle doit être envisagée.
(ICSC24419/24421

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Spray ou bruine d'eau.
- Mousse alcoolique stable.
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir, par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les égouts et les voies d'eau. ▸ Envisager une évacuation (ou protéger les lieux).

Continued...

	▸ Combattre le feu à partir d'une distance sécuritaire, avec une protection adéquate. ▸ Si c'est sécuritaire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie ait disparu. ▸ Utiliser de l'eau sous forme de jets fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ Éviter de diriger les jets d'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des cylindres suspectés d'être chauds. ▸ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un jet d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible et sécuritaire, retirer les contenants de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque d'incendie/explosion	Les produits de combustion comprennent :, dioxyde de carbone (CO2) ▸ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▸ Le risque d'incendie est grave en présence de chaleur, de flammes et/ou d'oxydants. ▸ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▸ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition et l'explosion des contenants. ▸ En cas de combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. , oxydes d'azote (NOx) , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▸ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▸ Nettoyez tout de suite tous les déversements. ▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▸ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériau absorbant. ▸ Essuyez. ▸ Ramassez les résidus dans un contenant pour déchets inflammables. ▸ Les canalisations des zones d'entreposage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour l'ajustement du pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit. ▸ Vérifier régulièrement la présence de déversements et de fuites.
Éclaboussures majeures	▸ Évacuez le personnel. ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▸ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▸ Si cela n'entraîne pas de danger, arrêtez la fuite. ▸ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. ▸ Ramassez le produit récupérable dans des contenants appropriés pour le recyclage. ▸ Neutralisez/désinfectez les résidus. ▸ Ramassez les résidus solides dans un contenant approprié pour les déchets. ▸ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ▸ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de les ranger et de les réutiliser. ▸ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertissez les services d'urgence. ▸ Évacuer la zone du personnel non protégé et se déplacer contre le vent. ▸ Avertir les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter une protection corporelle complète avec un appareil respiratoire. ▸ Empêcher par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. ▸ Envisager une évacuation (ou protéger les lieux). ▸ Ne pas fumer, aucune flamme nue ni source d'allumage. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Arrêter les fuites s'il est sécuritaire de le faire. ▸ Un jet d'eau ou de brouillard peut être utilisé pour disperser la vapeur. ▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Utiliser seulement des pelles antidéflagrantes et de l'équipement résistant aux explosions. ▸ Ramasser le produit récupérable dans des contenants étiquetés pour le recyclage. ▸ Recueillir les résidus solides et les placer dans des barils étiquetés pour élimination. ▸ Après le nettoyage, décontaminer et laver tous les vêtements de protection et l'équipement avant de les entreposer et de les réutiliser. ▸ Si une contamination des égouts ou des cours d'eau est constatée, avertir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	
Autres données	

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Boîte en métal. Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.
Incompatibilité d'entreposage	

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Continued...

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation par extraction locale ou un système de ventilation pour espace clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être antidéflagrant.
Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses « d'échappement » différentes, qui à leur tour déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)
Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)
Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce
2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif
4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour extraire les solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage

- Lunettes de sécurité avec protections latérales non perforées peuvent être utilisées lorsque une protection oculaire continue est souhaitable, comme en laboratoire ; les lunettes ordinaires ne sont pas suffisantes lorsque une protection complète des yeux est nécessaire, par exemple lors de la manipulation de grandes quantités, en cas de risque d'éclaboussures ou si le matériau est sous pression.
- Lunettes de protection chimique. Lorsqu'il existe un danger de contact du matériau avec les yeux ; les lunettes doivent être correctement ajustées. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Un écran facial intégral (minimum 20 cm, 8 pouces) peut être requis comme protection supplémentaire mais jamais comme protection primaire des yeux ; il assure une protection du visage.
- Alternativement, un masque à gaz peut remplacer les lunettes anti-éclaboussures et les écrans faciaux.
- Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation doit être établi pour chaque lieu de travail ou tâche. Celui-ci doit inclure une revue de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des blessures. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à leur retrait et un équipement approprié doit être disponible. En cas d'exposition chimique, commencer immédiatement l'irrigation oculaire et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation – uniquement dans un environnement propre après lavage des mains. [CDC NIOSH Bulletin d'information actuel 59].

Protection de la peau

Voir protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au-dessus des bottes afin d'éviter que les éclaboussures n'y pénètrent.
NOTE : Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et son équipement de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.
L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :
- La fréquence et la durée du contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant, et
- La dextérité offerte par le gant

Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).
- Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :
- Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min
- Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min
- Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est

Continued...

	‣ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants. Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques. Par exemple : · Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés. · Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
Protection corporelle	
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition importante. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique. · Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements antistatiques à tissage serré (sans fermetures métalliques, boutons ou poches). · Des chaussures de sécurité antidéflagrantes ou conductrices devraient être envisagées. Les chaussures conductrices ont une semelle faite d'un composé conducteur lié chimiquement aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et dissipant l'électricité statique du corps afin de réduire le risque d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit se situer entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être entreposées dans des casiers près de la pièce où elles sont portées. Le personnel ayant reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour se rendre à son domicile ou en revenir.

Protection respiratoire

Filtre de type AK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant dans la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définis comme le ratio entre la concentration à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peuvent également être importants.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximal	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	AK-AUS P2	-
1000	50	-	AK-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AK-2 P2
10000	100	-	AK-3 P2
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou à demande avec pression positive
A (Toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), B3 = Gaz acides ou cyanure d'hydrogène (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO_2), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH_3), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 °C)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	Almost colourless to pale yellow Liquid

État physique	liquide	**Densité relative (eau = 1)**	0.82
odeur	caractéristique	**Coefficient de partage n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Amine-like	**Température d'auto-inflammation (°C)**	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	168-171	**Poids moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	53	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure	7.5	**Tension de surface (dyn/cm**	Pas Disponible

Continued...

d'explosivité		**ou mN/m)**	
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1	**Composé volatil (% vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	0.22	**Groupe du gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	non disponible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	**Composés organiques volatils g/L**	0
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	**Distance d'allumage (cm)**	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	**Durée de la flamme (s)**	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	**Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)**	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme acutement toxique.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	Le produit a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeurs d'amines peut causer une irritation des muqueuses du nez et de la gorge, et une irritation des poumons avec des détresses respiratoires et de la toux. Des gonflements et inflammations du système respiratoire sont observés dans les cas graves ; avec des maux de tête, nausées, faiblesses, et anxiétés. Il peut également survenir un cornage. L'inhalation de durcisseurs à base d'amine de résine d'époxy (y compris les polyamines et additifs d'amines) peut provoquer des spasmes bronchiques et des périodes de toux durant plusieurs jours après la fin de l'exposition. Même de faibles traces de ces vapeurs peuvent déclencher une réaction intense chez les personnes présentant un « asthme aux amines ». La littérature contient plusieurs exemples d'intoxications systémiques après l'utilisation d'amines dans des systèmes à base de résine époxy. L'inhalation d'une grande quantité de vapeurs provenant de liquide peut être extrêmement risquée, et même mortelle en raison des spasmes, d'une irritation extrême du larynx et des bronches, d'une pneumonie chimique et d'un œdème pulmonaire.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Une ingestion d'agents d'amine d'époxy-durcissement (durcisseurs) peut causer une douleur abdominale importante, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le vomi peut contenir du sang et des mucus. Si la mort ne survient pas dans les 24 heures, une amélioration peut se produire chez les patients pendant 2 à 4 jours seulement, suivie d'un retour soudain de la douleur abdominale, d'une forte rigidité abdominale ou d'une hypotension; cela indique des dommages corrosifs retardés à l'estomac ou à l'œsophage. Les amines sans cycle benzénique sont absorbées au travers de l'intestin si elles sont avalées. Leur action corrosive peut causer des dommages sur tout le système gastro-intestinal. Elles sont éliminées par le foie, les reins et les muqueuses intestinales à la suite d'une décomposition enzymatique.
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut engendrer des conséquences toxiques ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Les vapeurs volatiles d'amines produisent des irritations et inflammations de la peau. Un contact direct peut causer des brûlures. Elles peuvent être absorbées à travers la peau et causer les mêmes effets que lors d'une ingestion, provoquant le décès. La peau peut présenter des blancheurs, des rougeurs et des papules urticariennes. Les agents amines d'époxy-curatif (durcisseurs) peuvent provoquer en premier lieu des irritations de la peau et des dermatoses d'hypersensibilité chez les individus prédisposés. Les réactions cutanées comprennent des démangeaisons intolérables et d'importants enflures du visage. Des ampoules, avec suintements importants de liquide et des croûtes et écailles peuvent également apparaître. Les personnes présentant des « dermatoses aux amines » peuvent encourir des réactions dramatiques si elles sont exposées de nouveau à de faibles quantités. Les personnes fortement sensibles peuvent même réagir aux résines originales contenant de faibles quantités de durcisseurs d'amines n'ayant pas réagi. De faibles quantités d'amines volatiles peuvent accélérer les symptômes dermatologiques chez les individus sensibles. Des expositions prolongées ou répétées peuvent produire une nécrose des tissus. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.

Continued...

	Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact direct avec la peau.
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation. Les fumées des amines volatiles entraînent des irritations de l'œil, des larmoiements, des conjonctivites et des œdèmes mineurs transitoires qui créent des halos autour des lumières (glaucopsie). Cette conséquence disparaît d'elle-même quelques heures après la fin de l'exposition et n'entraîne pas de répercussions physiologiques. Bien que l'œil ne soit pas abîmé, la glaucopsie prédispose un individu à des accidents physiques et réduit ses capacités lorsqu'il doit conduire un véhicule par exemple. Un contact direct et local avec un liquide peut endommager l'œil de manière permanente dans le cas d'un faible poids moléculaire. Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes.
Chronique	Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut entraîner une érosion des dents, des lésions ulcératives et inflammatoires dans la bouche et, rarement, une nécrose de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec toux, et de fréquentes attaques de broncho-pneumonie peuvent s'ensuivre. Des troubles gastro-intestinaux peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent entraîner une dermatite et/ou une conjonctivite. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Une accumulation de la substance dans le corps humain peut survenir et causer des problèmes lors d'expositions professionnelles répétées ou prolongées. Les agents amines d'époxy-curatif (durcisseurs) peuvent provoquer en premier lieu des irritations de la peau et des dermatoses d'hypersensibilité chez les individus prédisposés. Les réactions cutanées comprennent des démangeaisons intolérables et d'importants enflures du visage. Des ampoules, avec suintements importants de liquide et des croûtes et écailles peuvent également apparaître. Les personnes présentant des « dermatoses aux amines » peuvent encourir des réactions dramatiques si elles sont exposées de nouveau à de faibles quantités. Les personnes fortement sensibles peuvent même réagir aux résines originales contenant de faibles quantités de durcisseurs d'amines n'ayant pas réagi. De faibles quantités d'amines volatiles peuvent accélérer les symptômes dermatologiques chez les individus sensibles. Des expositions prolongées ou répétées peuvent produire une nécrose des tissus.

M-Bond Curing Agent - Type 15	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible
3-aminopropyldiéthylamine	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermique (lapin) DL50 : 525 mg/kg[2]	peau (Rongeur - lapin): 100ug/24H
	Orale (rat) DL50 : 410 mg/kg[2]	Peau : effet indésirable observé (corrosif)[1]
		Peau : effet nocif observé (irritant)[1]
		Yeux : effet nocif observé (irritant)[1]

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

M-Bond Curing Agent - Type 15 & 3-AMINOPROPYLDIÉTHYLAMINE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Les renseignements suivants concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément propres à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, comme l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas uniquement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont notables si elles provoquent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.

Toxicité aiguë	✔	**Cancérogénicité**	✘
Irritation / corrosion	✔	**Reproducteur**	✘
Lésions oculaires graves / irritation	✔	**STOT – exposition unique**	✔
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✔	**STOT - exposition répétée**	✘
Mutagénicité	✘	**Risque d'aspiration**	✘

Légende: ✘ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

Continued...

M-Bond Curing Agent - Type 15	**PARAMÈTRE**	**Durée de l'essai (heures)**	**Espèce**	**Valeur**	**source**
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

3-aminopropyldiéthylamine	**PARAMÈTRE**	**Durée de l'essai (heures)**	**Espèce**	**Valeur**	**source**
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	2.01mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	30mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	30.16mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	146.6mg/l	2

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
3-aminopropyldiéthylamine	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
3-aminopropyldiéthylamine	BAS (LogKOW = 0.53)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
3-aminopropyldiéthylamine	BAS (Log KOC = 273.9)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible.

Autrement:

- Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit.

Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :

- La réduction,
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- **NE PAS** laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau.
- Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination.
- Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés.
- En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas où aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés.
- Traiter et neutraliser dans une usine de traitement approuvée. Le traitement doit comprendre : Une neutralisation Suivi de : Enfouissement dans un lieu approuvé ou Incinération dans un appareil approuvé.
- Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires



Polluant marin aucun

Transport par voie terrestre (TMD)

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**	2684

Continued...

14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	3-Diéthylamino-propylamine
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe: 3 Danger subsidiaire: 8
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Non applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: Non applicable Limite pour explosifs et indice des quantités limitées: 5 L Indice ERAP: Non applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	2684
14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	3-Diéthylamino-propylamine
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 3 ICAO/IATA danger subsidiaire: 8 Code ERG: 3C
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Non applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A803 Instructions d'emballage pour fret uniquement: 365 Quantité maximale / colis pour fret uniquement: 60 L Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers: 354 Quantité maximale passagers et fret / colis: 5 L Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret: Y342 Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis: 1 L

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	2684
14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	3-Diéthylamino-propylamine
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 3 IMDG danger subsidiaire: 8
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5 **Dangers pour l'environnement**	Non applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-E, S-C Dispositions particulières: Non applicable Quantités limitées: 5 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
3-aminopropyldiéthylamine	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
3-aminopropyldiéthylamine	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

3-aminopropyldiéthylamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Continued...

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (3-aminopropyldiéthylamine)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taïwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (3-aminopropyldiéthylamine)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	07/02/2026
Date initiale	06/21/2026

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, “VPG”), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG’s terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG’s knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer’s responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.